Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 022-200065571-20261012-2026_10_81-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de BON REPOS SUR BLAVET (22570)

REPUBLIQUE FRANCAISE

Séance du 12 octobre 2026

DEPARTEMENT

COTES D'ARMOR

BON REPOS SUR BLAVET

Le douze octobre deux mille vingt-six
A vingt heures

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Raoul RIOU, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	17

Date de la convocation
05/10/2026

Date d'affichage
05/10/2026

Numéro de la Délibération :
2026-10-81

Présents :
Mmes Armelle AMAT, Sylviane AYMÉ, Anaïs BIDAULT, Isabelle JUGÉ, Sandra LE NOUVEL, Magalie MOY, Germaine MURZEAU-COBETTO, Cynthia QUÉRO.

M. Blaise BLEUNVEN, Cyril LE FUR, Victor LE NAGARD, Sébastien L'HERMITE, Raoul RIOU, Pablo ROUILLÉ, Alain TRUBUIL, Ludovic VICENT.

Absents : Sylvain BOSCHAT, Antoine STEVENS

Absent(e)s excusé(e)s : Françoise LE CAM a donné pouvoir à Sébastien L'HERMITE

A été nommé secrétaire de séance : Magalie MOY

SMAEP du Kreiz Breizh Argoat (St-Maudez+Gouarec) : présentation du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L. 2224-5 qui impose la présentation annuelle à l'assemblée délibérante d'un rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) public de l'eau potable ;

Vu les documents transmis et mis à la disposition des conseillers municipaux, à savoir :

- Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable (RPQS) pour l'exercice 2025 du SMAEP du Kreiz Breizh Argoat (St Maudez+Gouarec)
- Les fiches de synthèse « L'INFeau 2025 la feuille d'information de l'eau potable »,

Considérant que ce rapport annuel a pour but d'assurer la transparence de l'information des usagers sur le coût et la qualité des prestations fournies par le service public de l'eau ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation de ce rapport, sans que cela ne donne lieu à un vote d'approbation sur le contenu, et d'en assurer la mise à disposition du public en Mairie ;

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 022-200065571-20261012-2026_10_81-DE

Entendu l'exposé de M. Sébastien L'HERMITE, adjoint, et après en avoir délibéré

- Prend acte de la présentation qui lui a été faite du Rapport Annuel 2025 sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau Potable du SMAEP du Kreiz Breizh Argoat (St Maudez+Gouarec).

- Ce document sera mis à la disposition du public et consultable en mairie.

Le Maire	La secrétaire de séance
Raoul RIOU	Magalie MOY
MAIRIE DE BON REPOS SUR BLAVET 22570	